



TRAVAIL DÉCENT

Un monde meilleur commence par là.



Organisation
internationale
du Travail

Sécurité et santé au travail pour les hommes et les femmes

Le travail – formel ou informel, rémunéré ou non – joue un rôle essentiel dans la vie des populations du monde entier. Grâce au travail, des femmes et des hommes s'épanouissent et découvrent leur rôle dans la société. Pourtant, si beaucoup d'emplois fournissent à la fois un revenu et une satisfaction personnelle, ils peuvent aussi mettre en danger la santé et la sécurité. Le BIT estime que chaque année près de 2,3 millions d'hommes et de femmes sont concernés par des maladies et des accidents professionnels: 360.000 sont victimes d'accidents mortels et environ 1,95 million souffrent d'une maladie contractée au travail.¹ Les produits dangereux sont à l'origine de près de 651.000 décès dans les pays en développement. Ces chiffres pourraient s'avérer largement sous-estimés en raison de systèmes de notification et de statistiques inadéquats dans de nombreux pays.

Les risques encourus par les travailleurs sont mieux connus car des études sur la sécurité et la santé au travail (SST) se sont intéressées auparavant aux emplois dangereux dans des secteurs à prépondérance masculine. Toutefois, les femmes représentent aujourd'hui plus de 40 % de la main d'œuvre mondiale, soit 1,2 milliard de travailleuses sur un total de 3 milliards.² Cette part croissante des femmes dans la main d'œuvre est à l'origine d'une série de questions sexospécifiques au sujet des différents effets des risques professionnels sur les hommes et les femmes en termes d'exposition aux substances dangereuses, ou d'impact des agents biologiques sur la santé reproductive, des contraintes physiques du travail pénible, de la conception ergonomique des lieux de travail et de la durée de la journée de travail, notamment si on tient compte également des tâches ménagères. De plus, les risques pour la SST qui affectent les travailleuses sont traditionnellement sous-estimés parce que les normes SST et les limites d'exposition à des substances dangereuses sont basées sur des populations masculines et des tests en laboratoire.³

La séparation de la main d'œuvre en raison du sexe est source de différents défis en matière de santé et de sécurité pour des hommes et des femmes sur les lieux de travail. À titre d'exemple, les hommes sont plus nombreux dans des industries comme la construction et l'exploitation minière, alors qu'une grande majorité de travailleuses est active dans l'agriculture et le secteur des services.⁴ Les femmes occupent plus souvent que les hommes des emplois faiblement rémunérés et sont moins susceptibles d'accéder à des fonctions de supervision et d'encadrement. Une proportion significative de femmes se retrouve également dans l'économie informelle où elles sont confrontées à des conditions de travail dangereuses et insalubres, des revenus faibles ou irréguliers, la précarité d'emploi et l'absence d'accès à l'information, aux marchés, au financement, à la formation et aux technologies.



© OIT, Crozet M.

¹ BIT. *Beyond deaths and injuries: The ILO's role in promoting safe and healthy jobs*, Rapport à examiner lors du XVIII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, Séoul, Corée, juin 2008, p. 1.

² BIT. *Tendances mondiales de l'emploi des femmes*, mars 2009, p. 10.

³ V. Forastieri, *Information Note on Women Workers and Gender Issues on Occupational Safety and Health* (Genève, BIT, SafeWork, 2000), p. 3.

⁴ *ibid.*, p.3.



Au fil des ans, l'accent sur les questions sexospécifiques en matière de SST s'est déplacé de la protection des femmes en raison des prétendues différences physiques entre hommes et femmes, vers la promotion de l'égalité des droits, des chances et du traitement de tous les travailleurs. Rendre les lieux de travail plus sûrs pour tous les travailleurs, quel que soit leur sexe. Voilà l'objectif. Une législation qui vise à protéger les femmes en leur qualité de soignantes – ce qui suppose qu'il s'agit de la fonction première des femmes – pourrait avoir des effets discriminatoires sur les possibilités de travail des femmes. Actuellement, l'accent porte sur l'élimination des risques sur les lieux de travail plutôt que sur l'exclusion des femmes des métiers dangereux. Cette nouvelle approche entraîne la révision ou le remplacement de certaines normes relatives à la SST, par exemple celles qui concernent le travail de nuit.⁵

Bien que la promotion de la SST ait été améliorée au cours des dernières décennies, le nombre de décès, de blessures et de maladies d'origine professionnelle demeure encore inacceptable et son impact est énorme sur les hommes, les femmes et leur famille. Les économies sont également perdantes: le coût des accidents et des maladies est estimé à 4 % du PIB mondial.⁶ En ces temps de crise financière et économique mondiale, la situation pourrait même s'aggraver. L'inquiétude croît quant aux effets négatifs que pourrait avoir le ralentissement économique mondial sur des secteurs spécifiques, mettant éventuellement en danger la sécurité et la santé de millions de travailleurs. Le potentiel de reculs en matière de sécurité et de santé dus aux facteurs économiques pourrait conduire à une augmentation du nombre d'accidents et de maladies au travail.

QUESTIONS DE SST SPÉCIFIQUES AUX TRAVAILLEURS



©OIT, Crozet M.

Plus d'hommes que de femmes occupent un travail qui les expose à des accidents; ils sont plus susceptibles d'être impliqués dans des accidents mortels et autres décès dans le cadre de leur travail.⁷ Les hommes ont également tendance à être plus exposés aux dangers causés par des substances cancérigènes ou des substances qui peuvent provoquer une maladie vasculaire ou respiratoire. Des chercheurs ont également noté que les hommes sont moins enclins à adopter des mesures de prévention et de protection au travail que les femmes.

Plusieurs secteurs de l'industrie dominés par les hommes ont des préoccupations spécifiques en matière de SST. À titre d'exemples, la sylviculture, la sidérurgie, la métallurgie et les industries des non-ferreux, le secteur du transport (routier, maritime et aérien), présentent chacun leurs propres dangers et spécificités sanitaires et sécuritaires. Trois secteurs dangereux sont présentés ci-dessous:

Selon des estimations du BIT, quelque 170.000 travailleurs agricoles sont tués chaque année. Les taux de mortalité sont demeurés constamment élevés au cours de la dernière décennie.⁸ Bien que l'agriculture emploie à la fois des femmes et des hommes, les machines, les tracteurs et les moissonneuses – généralement conduits par les hommes – sont responsables des taux élevés d'accidents ou de blessures et de décès.

Le travail dans le secteur de la construction est l'un des plus dangereux et, pourtant, les causes d'accident sont bien connues et la plupart d'entre eux peuvent être évités. Bien que le nombre total d'accidents et de maladies dans le secteur de la construction soit difficile à quantifier en raison du grand nombre de travailleurs temporaires, le BIT estime qu'il y a eu quelque 60.000 décès au travail dans cette branche de l'industrie en 2003.⁹ Les données de certains pays industrialisés montrent que les ouvriers de la construction sont trois à quatre fois plus exposés que les autres travailleurs à mourir des suites d'accidents de travail. De nombreux autres souffrent de maladies professionnelles causées par une exposition prolongée à des substances dangereuses comme l'amiante. Dans les pays en développement, les risques liés aux travaux de construction sont même plus élevés. Les données disponibles suggèrent que les risques d'accident y sont trois à six fois plus élevés que dans les pays développés où de nombreuses mesures préventives sont obligatoires et où la responsabilité des entreprises est plus engagée en cas d'accident.



©OIT, Crozet M.

⁵ BIT, 2007. *ABC des droits des travailleuses et de l'égalité entre hommes et femmes*, p.153.

⁶ BIT, Rapport de la commission des aptitudes professionnelles. *Aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement*, Rapport V, Conférence internationale du travail, 97^e session, Genève, 2008, p. 61.

⁷ BIT, 2005. *World Day for Safety and Health at Work 2005: A Background Paper*, InFocus Programme on SafeWork (Genève) p. 7.

⁸ Voir le site web des activités sectorielles du BIT, Sécurité et santé dans l'agriculture <http://www.ilo.org/public/french/dialogue/sector/sectors/agri/socprot-safety.htm>

⁹ BIT, 2005: *World Day for Safety and Health at Work 2005: A Background Paper* (Genève), p. 8.



©OIT, Crozet M.



L'industrie minière constitue un autre secteur dangereux et à prédominance masculine. Malgré des efforts considérables dans de nombreux pays, le nombre de décès, de blessés et de malades parmi les mineurs dans le monde prouve que ce secteur demeure extrêmement dangereux. Les maladies pulmonaires liées à l'exploitation minière et à ses industries de ramification proviennent de l'exposition à l'amiante le charbon ou le silicate et sont une source de préoccupation dans les pays développés comme dans les pays en développement. L'amiante à elle seule est responsable d'environ 100.000 décès par an et ce chiffre ne cesse de progresser chaque année.¹⁰ Un nombre croissant de travailleurs aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Allemagne et dans d'autres pays industrialisés

souffrent aujourd'hui encore des conséquences d'une exposition passée aux poussières d'amiante et en meurent.¹¹ La silicose – une maladie mortelle des poumons causée par une exposition aux poussières de silicate – affecte toujours des dizaines de millions de mineurs dans le monde.

QUESTIONS DE SST SPÉCIFIQUES AUX TRAVAILLEUSES

Les questions de SST pour les femmes sont très étroitement liées à leur double rôle reproductif et économique. Traditionnellement, les femmes et les hommes ont assumé des responsabilités différentes au sein du foyer. À mesure que de plus en plus de femmes accèdent au monde du travail, elles peuvent occuper une fonction rémunérée et poursuivre leur travail non rémunéré en veillant sur leur famille et en assurant les tâches ménagères. Quand on additionne ces deux occupations, de nombreuses femmes ont des journées de travail plus longues que les hommes.¹² Des dangers et risques spécifiques auxquelles les femmes sont confrontées sont aussi liés aux conditions de travail des secteurs économiques dans lesquels elles sont actives.

Dans l'agriculture, les femmes représentent 35,4 % de la main d'oeuvre ; en Afrique subsaharienne et en Asie du sud-est, le secteur agricole représente plus de 60 % de l'ensemble de l'emploi féminin.¹³ Les femmes dans l'agriculture – qu'il s'agisse d'agriculture de subsistance, de travailleuses indépendantes, de travail non rémunéré pour des membres de la famille ou de salariées – sont fortement exposées aux blessures et aux maladies. L'exposition aux pesticides et le mélange ou la pulvérisation de produits agrochimiques dangereux constituent un des principaux risques au travail; l'empoisonnement provoquant la maladie ou le décès. D'autres dangers sont inhérents aux contacts avec les animaux, les plantes dangereuses et les agents biologiques et causent des allergies, des troubles respiratoires, des infections et des maladies parasitaires. La perte d'audition due au bruit, les troubles musculo-osseux comme les microtraumatismes répétitifs et le mal de dos, ainsi que le stress et les troubles psychologiques sont également fréquents. La situation est particulièrement flagrante pour les femmes dans les pays en développement où l'éducation et la formation aux systèmes de sécurité (notamment l'utilisation de matériel de protection personnelle) et la perception du risque sont insuffisantes pour prévenir les décès et les blessures. Un grand nombre de femmes travaillent parfois comme ouvrières non qualifiées dans des serres où elles risquent une plus grande exposition aux pesticides et autres produits chimiques dangereux. Pour les femmes enceintes, une telle exposition peut avoir des conséquences à long terme sur leur santé et celle de leurs enfants à naître.¹⁴ Cette situation va de pair avec un accès insuffisant aux services de santé dans les zones rurales, de sorte que des accidents peuvent avoir des conséquences permanentes.

L'EAU ET LE BOIS POUR LE MÉNAGE – UN TRAVAIL PHYSIQUE EXIGEANT

Dans les pays à faible revenu, la plupart des femmes ont des tâches physiques extrêmement lourdes, portant parfois des charges plus de 35 kg sur la tête et sur le dos et sur des distances considérables. En moyenne, les femmes consacrent trois heures par jour à porter l'eau et le combustible nécessaire pour le ménage.¹⁵ Elles peuvent souffrir de troubles musculo-osseux ou reproductifs, comme des fausses couches, des enfants mort-nés et d'autres conséquences sur la santé.¹⁶ Puiser et porter l'eau depuis les cours d'eau les expose à des maladies et infections transmises par l'eau. Les femmes qui cuisinent sur des feux ouverts ne risquent pas seulement des brûlures mais aussi des maladies respiratoires ou autres dues à l'inhalation de fumée.¹⁷



©OIT, Maillard J.

¹⁰ International Council on Social Welfare (ICSW). *Promoting full employment and decent work for all*, Document préparé pour la 45^e session de la Commission des Nations Unies pour le développement social, New York, 7 – 16 février 2007, p. 8.

¹¹ Ibid.

¹² Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, *Mainstreaming gender into occupational safety and health*, Actes du séminaire organisé à Bruxelles le 15 juin 2004 (Belgique, 2005), p. 7.

¹³ BIT, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes*, mars 2009, p. 10.

¹⁴ Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, *Gender in Agriculture Sourcebook* (Washington, D.C., 2008), p. 322.

¹⁵ Gender Action, Fact Sheet: Gender Action Link: Climate Change (Washington, D.C., mai 2008), Washington D.C., <http://www.genderaction.org/images/Gender%20Action%20Link%20-%20Climate%20Change.pdf>, (consulté le 9 février 2009).

¹⁶ BIT, *Sécurité et santé dans l'agriculture (SAFEWORK)*, p. 14.

¹⁷ Organisation mondiale de la santé (OMS), *Gender equality, work and health: A review of the evidence* (Genève, 2006), p. 16.

Pour les travailleuses enceintes dans le secteur agricole, le travail pénible au moment de la culture et de la moisson peut augmenter considérablement le nombre de mort-nés, de prématurés ou de décès de l'enfant ou de la mère. Certaines études ont montré que la charge des travaux traditionnellement considérés comme "féminins", tels que l'ensemencement, la cueillette et le tri, peut être plus élevée que celle des hommes quand ces derniers sont aidés par des moyens mécaniques ou électriques lors de l'irrigation, du labourage et de la récolte.¹⁸ Les femmes emmènent souvent leurs enfants avec elles dans les champs et les exposent de ce fait à des risques professionnels identiques.¹⁹ Les fabriques et usines de traitement agroalimentaires présentent également un risque élevé pour la SST, tel que des accidents avec les machines, l'exposition à des conditions de travail insalubres et le contact avec des produits chimiques. Les femmes qui travaillent dans les usines de traitement de poissons et de crevettes souffrent d'arthrite et d'autres troubles sévères de la santé en raison de la position debout ou assise dans des environnements humides et froids pendant 10 à 12 heures par jour.²⁰



©OIT, Maillard J.

PLANTER LES GRAINES DE L'AUTONOMISATION²¹



©OIT, Crozet M.

En Afrique, les femmes représentent deux-tiers de la main d'œuvre dans un secteur horticole en forte croissance où elles pulvérisent, irriguent et effectuent des tâches manuelles.²² La commercialisation des fleurs par exemple rapporte des millions de dollars à l'industrie horticole en Tanzanie grâce aux exportations vers les marchés européens et emploie de centaines de milliers de personnes, en particulier des jeunes femmes. Environ 70 % des cueilleuses sont des femmes peu familiarisées avec les méthodes de culture à grande échelle qui font appel à des pesticides pour produire des milliers de rangées de fleurs irréprochables.

Des cours au Centre international de formation de l'OIT à Turin aident les syndicats comme le Tanzania Plantation and Agricultural Workers Union (TPAWU) à organiser des ateliers pour des centaines de femmes dans les exploitations en leur montrant comment manipuler les produits chimiques en toute sécurité et en leur expliquant leurs droits syndicaux. Le TPAWA et son Secrétaire pour l'éducation et les questions d'égalité entre hommes et femmes ont également encouragé un meilleur dialogue avec les exploitants agricoles et la négociation syndicale a amélioré les conditions de travail.

D'autres efforts du BIT sont également efficaces, comme le programme WIND (Work Improvement in Neighbourhood Development). Sa mise en œuvre s'intéresse aux questions d'égalité entre hommes et femmes et à l'autonomisation des femmes et des hommes pour l'amélioration de leur propre condition en se concentrant sur des modifications simples, peu onéreuses et durables de la sécurité, de la santé et des conditions de travail des agriculteurs.



©OIT, Crozet M.

Dans l'industrie manufacturière, les travailleuses sont majoritaires dans les usines des zones de traitement des exportations et supportent de longues heures de travail à des postes non ergonomiques et peuvent souvent travailler sur des machines sans protection élémentaire. Les machines industrielles sont généralement l'apanage des hommes et sont souvent difficiles et pénibles à utiliser pour les femmes (et les hommes de petite taille). Dans la microélectronique, une autre industrie où les femmes sont majoritaires, elles sont exposées à des produits chimiques qui peuvent s'avérer cancérigènes.²³ Dans les services et les emplois de bureau – qui représentent 46,3 % de l'emploi féminin en 2008²⁴ – différents agents de stress psychologique et physique et des risques ergonomiques peuvent entraîner des problèmes de santé et augmenter la charge de travail, provoquant l'insatisfaction vis-à-vis de la fonction et affectant la santé et la productivité. Dans

les services de santé, les travailleurs sont exposés aux infections, à la violence, aux affections musculo-osseuses et à l'épuisement psychologique.²⁵

En général, les femmes sont plus exposées que les hommes aux risques psychologiques au travail.²⁶ Plus de femmes que d'hommes sont victimes de discrimination et de harcèlement sexuel sur les lieux de travail, en particulier si elles occupent des fonctions traditionnellement dominées par les hommes. Une jeune femme avec un travail précaire dans l'hôtellerie, par exemple, est beaucoup plus sujette au harcèlement sexuel qu'un employé de bureau avec un emploi garanti.

¹⁸ V. Forastieri, *Information Note on Women Workers and Gender Issues on Occupational Safety and Health* (Geneva, ILO, SafeWork, 2000), p. 2.

¹⁹ BIT, *Sécurité et santé dans l'agriculture* (SAFEWORK), p. 14.

²⁰ Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, *Gender in Agriculture Sourcebook* (Washington, D.C., 2008), p. 321 – 322.

²¹ BIT, *Sowing the Seeds of Women's Rights*, Video New Release, http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Broadcast_materials/Video_News_Release/lang--en/WCMS_082572/index.htm, (consulté le 5 février 2009).

²² Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Gender and Sustainable Development, maximizing the economic, social and environmental role of women* (Paris, 2008), p. 18.

²³ BIT, *ABC des droits des travailleuses et de l'égalité entre hommes et femmes*, p. 153.

²⁴ BIT, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes*, mars 2009, p. 10.

²⁵ Organisation mondiale de la santé (OMS), *Gender equality, work and health: A review of the evidence* (Genève, 2006), p. 4.

²⁶ L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail décrit les risques psychosociaux comme des risques qui sont liés à la manière de concevoir, d'organiser et de gérer le travail, ainsi qu'au changements du contexte économique et social, démographique et politique, y compris la mondialisation, qui augmentent les niveaux de stress et peuvent entraîner une grave détérioration de la santé mentale et physique. Voir Facts numéro 74, *Prévisions des experts sur les risques psychosociaux émergents liés à la sécurité et la santé au travail* (SST), <http://osha.europa.eu/en/publications/factsheets/74>, (consulté le 10 février).



VIOLENCE AU TRAVAIL

La violence de nature sexuelle est un problème très complexe, enraciné dans les relations de pouvoir de la société, de l'économie, sur le marché du travail, dans les relations professionnelles et la culture organisationnelle. La violence au travail – les brimades et le harcèlement psychologique – est en augmentation dans le monde entier. Dans de nombreuses sociétés, des jeunes hommes sont touchés démesurément par la violence physique, étant à la fois les principaux auteurs et les principales victimes de la violence. À mesure que les femmes, surtout les jeunes, accèdent au monde du travail et quittent leur foyer, une attention accrue doit être portée à la violence au travail afin de préserver leur liberté, leur indépendance, leur sécurité et leur dignité humaine. Il existe un lien étroit entre la violence au travail et la précarité du travail, le genre, la jeunesse et certains secteurs professionnels à haut risque.

Des professions autrefois à l'abri de toute violence au travail comme l'enseignement, les services sociaux et les soins de santé deviennent de plus en plus exposées à des actes de violence dans les pays développés comme dans les pays en développement. Les femmes sont plus souvent victimes d'un comportement violent au travail précisément parce qu'elles sont concentrées dans nombre de ces fonctions. La violence dans le commerce de détail augmente dans certains pays et représente une large part des incidents.²⁷ Le personnel domestique est aussi fréquemment touché et de manière disproportionnée par la violence.²⁸

Parmi les actions qui visent à lutter contre la violence de nature sexuelle sur le lieu de travail, citons: des mesures réglementaires et disciplinaires; des interventions politiques contre la violence; la dissémination d'informations sur des exemples positifs et innovants en matière de législation et de guides, d'un accompagnement ou d'une pratique innovants; des agencements sur les lieux de travail qui réduisent les risques; des accords collectifs; une sensibilisation accompagnée d'une formation pour les cadres, travailleurs et fonctionnaires chargés de la violence au travail ou exposés à ce type de violence; l'élaboration et la mise en œuvre de procédures en vue de faciliter le signalement d'incidents violents dans un cadre sûr et confidentiel.



©OIT, Crozet M.

LA RÉPONSE DE L'OIT ET L'AMÉLIORATION DE LA SST POUR DES HOMMES ET DES FEMMES

Depuis sa création, l'OIT a développé un certain nombre d'instruments de compréhension pour faciliter son travail sur le terrain. Nombre de ces instruments internationaux concernent des secteurs ou des dangers spécifiques. La Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006 et la Recommandation n° 197 qui l'accompagne précisent les dispositions à prendre dans les pays afin de promouvoir la SST à travers des programmes de SST nationaux, l'instauration d'une culture de la sécurité et de la santé préventive et l'application d'une approche par des systèmes de gestion de la SST.

Avec sa structure organisationnelle tripartite de travailleurs, d'employeurs et de gouvernements, l'OIT est bien positionnée pour lancer et piloter des programmes exhaustifs. Elle possède également un mandat mondial pour coordonner l'échange des savoirs et des idées en matière de la SST.²⁹ Le BIT soutient l'intégration de la SST au niveau des pays et de la direction des entreprises, en engageant les partenaires sociaux dans l'élaboration et le développement de mécanismes d'amélioration permanente des systèmes nationaux de SST et en permettant une meilleure sensibilisation à la nécessité de mesures sexospécifiques éventuelles.

Si les politiques de promotion de la santé dans le domaine de la SST se veulent efficaces pour les femmes et les hommes, elles doivent s'appuyer sur des informations plus précises quant à la relation entre sexe et santé des travailleurs. Les travailleuses sont particulièrement désavantagées par des structures de travail, des agencements et des attitudes désuètes. Une stratégie exhaustive pour l'amélioration de la sécurité et de la santé des femmes doit être élaborée dans le cadre d'une politique nationale de la SST, en particulier dans les secteurs où les femmes sont les plus nombreuses. Un cadre cohérent devrait être développé afin de garantir une approche nationale coordonnée.³⁰



©OIT, Mirza A.

Le conseil dans le domaine de la législation, de l'information et de la formation, de la participation des travailleurs et de la recherche appliquée est l'élément clé. Concernant la recherche, l'épidémiologie dans un contexte professionnel devrait être suffisamment rigoureuse pour enregistrer toute disparité liée au sexe. Actuellement, des informations font défaut quant aux différents risques en fonction du sexe en matière d'exposition à certaines substances chimiques, aux matériaux génétiques cultivés et récoltés dans les laboratoires transgéniques, ou aux produits pharmaceutiques à nouvelles propriétés génétiques, qui pourraient tous avoir des effets à long terme sur la santé des femmes et des hommes.

²⁷ UE, 2007. *OSH in figures: Young workers – Facts and figures*, Observatoire européen des risques, Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (Bruxelles) p. 13.

²⁸ *Introduction to violence at work*, BIT/SafeWork, <http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/violence/intro.htm#wmrisk>, (consulté le 9 février 2009).

²⁹ En 2009, la commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations du BIT (CEACR) présentera une enquête générale sur les mesures prises par les États membres de l'OIT pour mettre en œuvre les dispositions des conventions sur la SST qu'elles ont ratifiées.

³⁰ Pour l'adoption d'une politique nationale cohérente en matière de sécurité et de santé au travail et les actions aux niveaux national et de l'entreprise, voir: Convention n°155 de l'OIT et Recommandation n°164 sur la sécurité et la santé des travailleurs et la Convention n°161 de l'OIT et la Recommandation n°171 sur les services de santé au travail, la Convention n°187 et la Recommandation n°197 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail.

L'unité principale du BIT en matière de SST est le Programme sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork). Il joue un rôle important dans la sensibilisation aux questions de SST et le partage des meilleures pratiques dans le domaine. Il poursuit quatre objectifs majeurs : établir des politiques et des programmes de prévention pour la protection des travailleurs des professions et des secteurs dangereux ; étendre les bénéfices d'une protection efficace aux groupes vulnérables de travailleurs ignorés par les systèmes classiques de protection ; rendre les pouvoirs publics ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs mieux à même de veiller au bien-être des travailleurs, assurer des prestations de santé au travail et préserver la qualité de la vie au travail ; et faire en sorte que les responsables politiques et les organes de décision étudient et reconnaissent l'impact socio-économique d'une amélioration de la protection des travailleurs. Un domaine significatif de l'action de SafeWork a été la sensibilisation et la promotion. Chaque année, le 28 avril,³¹ la **Journée Mondiale sur la sécurité et la santé au travail**, par exemple, veille à promouvoir une culture de la prévention afin de réduire le nombre de morts et de blessés au travail dans le monde entier.

Le Programme du BIT sur les conditions de travail et d'emploi (TRAVAIL) propose des actions spécifiques contre la violence et le harcèlement au travail, axées sur la prévention de toutes les formes de violence au travail, dont les brimades, le harcèlement moral et le harcèlement sexuel, lié à la race ou l'origine ethnique, la religion, ou les préférences sexuelles. Le programme mène des recherches sur ces questions, développe des outils pratiques et offre ses conseils sur la manière de prévenir le harcèlement et d'y répondre.

Le Département des activités sectorielles (SECTOR) est un contributeur essentiel à la recherche sur la SST et aux programmes dans certains secteurs spécifiques de l'industrie et des services. Cette unité assure une grande part du travail de promotion des instruments de l'OIT, notamment des recueils de directives pratiques de la SST spécifiques à un secteur. Une réunion d'experts du BIT (22-30 septembre 2009), par exemple, va adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture. Ce recueil sera rédigé pour compléter la Convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001 et encourager sa mise en œuvre sur les lieux de travail.³²

Dans le cadre de la politique générale, les Programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) de l'OIT qui impliquent toutes les parties prenantes dans la conception de mécanismes de réponse complets, effectifs et efficaces, aident à garantir la compatibilité totale des projets et activités avec les normes SST de l'OIT. Aider les mandants à faire de la sécurité et de la santé au travail une priorité est important pour les intégrer dans les plans nationaux.

Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont un rôle important à jouer pour offrir des conditions de travail sûres et saines aux femmes comme aux hommes. Le Centre international de formation à Turin organise régulièrement des activités de formation à l'intention des partenaires sociaux en vue d'améliorer leurs connaissances dans ce domaine et de les sensibiliser à leur rôle actif dans le développement de mesures SST au niveau des entreprises. Les activités de formation sont menées en collaboration avec SafeWork, le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et le Bureau pour les activités des travailleurs (ACTRAV) du BIT.

Le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes (GENDER) joue un rôle de premier plan dans le soutien à la mise en œuvre de l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre de l'Agenda pour un travail décent de l'OIT en assurant la promotion de l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes dans les politiques, objectifs stratégiques, programmes et activités de l'OIT. Le Bureau offre ses conseils aux gouvernements, aux organisations d'employeurs et de travailleurs sur des questions spécifiques en plus de la gestion des programmes de coopération technique.

PARTENARIATS DE L'OIT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL



L'OIT est activement engagée dans des partenariats plus larges sur la SST. La collaboration entre l'OIT et ONUSIDA a donné naissance à de nouveaux outils sous la forme de publications ou de rapports tels que *Organisations d'employeurs et VIH/SIDA*; *Portée mondiale: comment s'organise la riposte des syndicats au SIDA: études de cas de l'action des syndicats*, ou sous la forme de manuels pour les inspecteurs et magistrats du travail et des directives pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Basées sur la collecte d'informations, de meilleures pratiques et une collaboration active de l'OIT et de l'OMS, les *Directives conjointes OIT/OMS sur les services de santé et le VIH/SIDA* ont vu le jour en 2005. Les directives proposent des approches très précises et pratiques de la protection, de la formation, de l'examen, du traitement, de la minimisation du risque professionnel, de l'aide et du soutien aux personnels de santé. Elles abordent également le rôle essentiel du dialogue social entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour relever les défis que pose l'épidémie de VIH/SIDA dans le secteur.

³¹ Le thème 2009 est « Santé et vie au travail: un droit humain fondamental ». Parmi les anciens thèmes, citons « Travail décent – Travail sans risque – VIH/SIDA » (2006); « Des lieux de travail sûrs et sains – Faire du travail décent une réalité » (2007); et « Ma vie, mon travail, mon travail en sécurité » (2008). Voir www.ilo.org/safeday

³² Voir <http://www.ilo.org/public/french/protection/safework/cops/french/index.htm>



L'OIT s'est jointe au Conseil international des infirmières (CII), à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à l'Internationale des services publics (ISP) pour se pencher sur le problème de la violence sur les lieux de travail pour les travailleurs dans le secteur de la santé. Le programme commun OIT/CII/OMS/ISP sur la violence au travail dans le secteur de la santé a été lancé en 2000 et a effectué depuis lors plusieurs études et publié les *Directives générales sur la violence au travail dans le secteur de la santé* ainsi que le manuel de formation qui les accompagne.³³

La collaboration de l'OIT en matière de SST avec d'autres organisations et instances internationales s'est déployée dans diverses activités, entre autres avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation maritime internationale (OMI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission internationale de la santé au travail (CIST), l'International Occupational Hygiene Association (IOHA) – Association internationale de l'hygiène au travail, l'Association internationale pour l'inspection au travail (AIIT), l'Association internationale d'ergonomie (AIE) et d'autres organisations. Citons comme exemples des initiatives telles que le Programme mondial pour l'élimination de la silicose et l'Effort africain commun avec l'OMS, la sécurité chimique avec neuf organisations internationales, la protection contre le rayonnement avec l'AIEA, la sécurité et la santé dans la démolition de navires avec l'OMI et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux, ainsi que le développement de services de base en matière de santé au travail avec la CIST et de nombreuses autres organisations.



©OIT, Maillard J.

QUE FAIRE ?

Une réponse efficace aux défis de la SST dans une économie aujourd'hui mondiale qui se développe rapidement exige plus d'attention aux niveaux national et international. La liste non-exhaustive suivante des mesures à prendre peut faire office d'orientation afin d'offrir des lieux de travail plus sûrs et plus sains pour les femmes comme pour les hommes.

- ✓ Ratifier et mettre réellement en œuvre les normes SST relatives aux secteurs qui ont été établies par la Conférence internationale du travail de l'OIT et qui s'appliquent aux femmes et aux hommes.³⁴
- ✓ Étendre la mise en œuvre de la Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006 et de la Recommandation n° 197 qui l'accompagne, afin de promouvoir une culture de sécurité et de santé plus préventive dans les pays du monde entier.
- ✓ Promouvoir les recueils de directives pratiques du BIT contenant des recommandations spéciales destinées à toutes celles et ceux qui sont responsables de la SST dans le secteur public et le secteur privé. Les recueils de directives pratiques ne sont pas des instruments comportant une obligation légale et ne sont pas destinés à remplacer les dispositions des lois ou règlements nationaux ou des normes acceptées. Ils visent à servir de guides pratiques pour les autorités et services publics, les employeurs et les travailleurs concernés, les organes de protection et de prévention spécialisés, les entreprises et les comités de sécurité et de santé.
- ✓ Développer des politiques internationales de sécurité et de santé au travail réelles qui s'appuient sur des informations plus précises quant à la relation entre la santé et les rôles sociaux des hommes et des femmes. Les politiques de promotion pour la santé des femmes devraient tenir compte de leur rôle comme dispensatrices de soins et travailleuses, et mieux reconnaître le rôle des hommes comme dispensateurs de soins.
- ✓ Augmenter la participation des femmes à la prise de décision sur la SST à tous les échelons. Les femmes ne représentent actuellement qu'une minorité dans les organes de décision en matière de SST. Leurs points de vue, leurs expériences, leurs connaissances et leurs aptitudes devraient être pris en compte lors de la formulation et de la mise en place de stratégies de promotion de la santé sur les lieux de travail ainsi que dans les politiques nationales.
- ✓ Renforcer la collecte de données désagrégées par sexe sur les expositions au travail et les maladies et blessures professionnelles. Ces données devraient être collectées régulièrement aux niveaux international, régional et des entreprises.
- ✓ Encourager la sensibilisation aux questions d'égalité dans la recherche. Des études plus nombreuses sont nécessaires sur la santé et la sécurité des femmes au travail, notamment dans les secteurs clés où elles constituent la majorité de la main d'œuvre. Des études sur la santé des femmes au travail sont particulièrement nécessaires dans les pays en développement.
- ✓ Viser individuellement les travailleurs par l'éducation et la formation aux questions de SST. Le travail devrait être adapté aux capacités des travailleurs – hommes et femmes – en fonction de leur état de santé physique et mental. Grâce à une technologie appropriée, réduire, par exemple, la charge de travail, réaffecter les travailleurs à une autre gamme de produits correspondant mieux à leurs besoins et proposer une réinsertion en cas de nécessité sont des initiatives qui peuvent être prises aisément. Des mesures spéciales concernant l'exercice de tâches physiques pendant et après la grossesse sont nécessaires.

³³ Voir <http://www.ilo.org/public/french/dialogue/sector/papers/health/guidelines.pdf>

³⁴ Une liste complète des conventions spécifiques aux secteurs et des recommandations qui les accompagnent se trouve sur www.ilo.org/safework



SÉLECTION DE PUBLICATIONS DE L'OIT SUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

Bureau international du Travail (BIT), 2009. *ILO Standards on occupational safety and health. Promoting a safe and healthy working environment* (Genève).

- 2008. *Beyond deaths and injuries: The ILO's role in promoting safe and healthy jobs*, Rapport à examiner lors du XVIIIe Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, Séoul, Corée (SafeWork, Genève).
- 2004. *Healthy beginning: Guidance on Safe Maternity at Work* (Programme sur les conditions de travail et d'emploi (TRAVAIL), Genève).
- 2000. *Sécurité et santé dans l'agriculture* (SafeWork, Genève).

Chappell, D. et Di Martino, V., 2006 (troisième édition). *La violence au travail* (BIT, Genève).

Di Martino, V. 2003. *Relationship between work stress and workplace violence in the health sector* (BIT, SECTOR, Genève).

Di Martino, V., Gold, D., et Schaap, A., 2002. *Managing emerging health-related problems at work : SOLVE - Stress, Tobacco, Alcohol and Drugs, HIV/AIDS, Violence* (BIT, SafeWork, Genève).

Di Martino, V., 2000. *Violence at work: The global challenge* (BIT, SafeWork, Genève).

Forestieri, V., 2000. *Information note on Women Workers and Gender Issues on Occupational Safety and Health* (BIT, SafeWork, Genève).

McCann, D., 2005. *Sexual Harassment at Work: National and International Responses* (Programme sur les conditions de travail et d'emploi (TRAVAIL), Conditions of Work and Employment Series n°2, Genève).

Verdugo, R., et Vere, A., 2003. *Workplace violence in service sectors with implications for the education sector: Issues, solutions and resources* (BIT, SECTOR document de travail 2008, Genève).



Bureau
international
du Travail
Genève

**Bureau pour l'égalité entre
hommes et femmes**
Tél. +41 22 799 6730
Fax. +41 22 799 6388
www.ilo.org/gender
gendercampaign@ilo.org

**Programme sur la sécurité et la santé
au travail et pour l'environnement (SafeWork)**
Tél. +41 22 799 6715
Fax. +41 22 799 6878
www.ilo.org/safework
safework@ilo.org

Bureau international du Travail – 4, route des Morillons – 1211 Genève 22, Suisse

La présente brochure d'information a été préparée par l'OIT dans le cadre de la campagne de sensibilisation « L'égalité hommes – femmes au cœur du travail décent ».

Vous pouvez nous contacter (gendercampaign@ilo.org) pour toute information sur les autres thèmes de l'OIT qui sont couverts par cette campagne.